



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEC 3-2

RECTORAT
Direction des examens et concours (DEC)

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANTES
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le code général de la fonction publique en date du 1^{er} mars 2022, livre 1^{er} Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;

Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le jury du concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, session 2026, est constitué comme suit :

Présidente :

Mme Laurence JOUY – Infirmière – Conseillère technique auprès de la Rectrice – NANTES

Vice-président :

M. Laurent CADIC – Proviseur – Lycée Jacques Prévert - SAVENAY

Membres :

M. Gérald BOUSSICAULT – Médecin - Conseiller technique départemental – DSDEN du MAINE-ET-LOIRE

M. François GUEGADEN – Principal – Collège St Exupéry – LA MONTAGNE

Mme Aurélie NIOBE – Infirmière E.N – Cité scolaire Réaumur-Buron – LAVAL

Mme Sophie PETIT - Infirmière – Conseillère technique départementale – DSDEN de la SARTHE

M. Gaëtan RUAULT – Infirmier E.N – Clg François Villon – LES PONTS DE CÉ

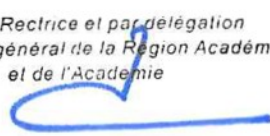
Mme Viviane THOUVEREZ – Médecin – Conseillère technique départementale – DSDEN de la LOIRE-ATLANTIQUE

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 4 mars 2026

*Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général de la Région Académique
et de l'Académie*


Philippe DIAZ

Katia BÉGUIN